

Travaux des commissions nationales

Commission Une loi pour les bibliothèques

La commission Une loi pour les bibliothèques, recrée voilà trois ans, a connu cette année une activité réduite et deux réunions. L'une pour tirer le bilan du congrès de 1997, où une motion nationale avait réaffirmé la position de l'Association sur la nécessité d'une loi englobant tous les types de bibliothèques financées par la puissance publique.

La deuxième réunion a été consacrée, le 18 novembre 1997, à l'audition de monsieur René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles territoriales (Grenoble). Cette demande lui avait été faite après l'avoir entendu dans le cadre d'un séminaire en Avignon, où il avait particulièrement traité des relations entre les élus territoriaux et les fonctionnaires de la culture ou les directeurs d'établissement culturels (associatifs ou autres, tels théâtres, maisons de la culture, etc.). Appelé en consultation pour réaliser des études sur ce thème, et à l'origine d'un projet de loi sur les établissements publics culturels (présenté au Sénat en 1998), René Rizzardo en appelle à une contractualisation stricte des relations entre élus et acteurs culturels subventionnés, qui précise missions et compétences de chacun. Il insiste tout particulièrement sur la transparence qui doit s'attacher aux relations entre élus et acteurs culturels, mais aussi entre élus, acteurs et public : si les établissements culturels ont une vocation de « service public », le public doit pouvoir connaître les ressorts des décisions, même si les choix artistiques restent du domaine des professionnels.

Certes, il ne nous parla pas directement des bibliothèques, mais nombre de ses remarques et conseils peuvent être repris et adaptés, tels la nécessité d'explicitier les choix devant les élus et le public, pour éviter cloisonnement et incompréhension ou éloignement.

La Commission ne s'est pas encore réunie en 1998 : en effet, le point de réflexion où nous en sommes demande maintenant à être mis à l'épreuve de propositions de textes faits par le ministère de la Culture et de la Communication, qui a mis en chantier un projet de loi. Nous avons déploré de n'avoir pas été consultés sur les premières esquisses, et ne pouvons que redire la nécessité d'une large consultation sur un sujet aussi important que difficile.

*Claudine Belayche,
responsable de la commission Loi, 17 mai 1998*

Commission Droit d'auteur et Copyright

Cette commission est née, en 1997, après le Congrès de Bordeaux, devant l'urgente nécessité pour nous de préciser nos positions devant les revendications des éditeurs qui, après le droit de taxer les prêts en bibliothèque, demandent par leur Union internationale des éditeurs de pouvoir tirer redevance de toute consultation de document numérisé, sans considération du type d'usage qui en serait fait. Je vous renvoie pour ne pas alourdir cet après-midi, à nos différentes interventions publiées dans le *Bulletin*, depuis juin dernier.

Cette Commission a travaillé à mettre en forme un argumentaire, fortement conseillé en cela par l'EBLIDA (*European Bureau of Library associations*) : cette association d'associations qui au niveau européen défend les positions des associations de bibliothécaires européennes sur le libre accès à l'information et le nécessaire équilibre entre les droits des auteurs à voir protégées leurs œuvres, et le droit du public à une information large et diversifiée dans les établissements publics de documentation.

Je ne reviens sur les textes que pour redire combien il est important que, comme pour le droit de prêt, le gouvernement français agisse vite pour faire intégrer dans la directive européenne sur les documents numérisés (en cours de rédaction) un article 5 (comme dans la directive du 10 novembre 1992) qui prévoit une exonération pour les usages normaux dans les bibliothèques et centres de documentation, dès lors que ces usages sont modérés et s'interdisent toute piraterie.

Notre action s'est donc dirigée vers les autorités, au niveau européen en participant aux réunions d'information d'EBLIDA (Françoise Danset y est aujourd'hui même), et en France par une action concertée que nous avons initiée en janvier 1998 avec les associations réunies dans l'ABCD (ADBBDP, ADBS, ADEBD, ADBU, FAD-BEN, AAF, ACB) ainsi que la FFCEB.

Nous avons donc écrit à tous les membres du Parlement européen, ceux qui auront à voter la directive, envoyé un dossier complet pour les alerter sur ces points et sur les dangers de laisser passer un texte aussi réducteur. Il faut dire qu'à ce jour, nous avons une seule réponse ! Nous avons également interpellé les dirigeants des partis politiques, aucune réponse à ce jour.

Parallèlement, nous rencontrons les fonctionnaires du ministère de la Culture en charge de ce dossier (comme de tous ceux qui concernent la propriété intellectuelle) et leur expliquons notre position, réexpliquons la nécessité de prévoir des exemptions pour les usages éducatifs et culturels, ou pour les établissements à vocation éducative ou culturelle.

Comme pour le droit de prêt, la discussion promet d'être longue et très difficile. Ce qui est certain, c'est que les questions juridiques autour du droit d'auteur mobilisent de plus en plus notre attention et doivent également être prises en compte par tous les bibliothécaires.

Claudine Belayche, 17 mai 1998

Commission Acquisitions en bibliothèque publique

La présidente regrette l'absence de Francine Thomas, responsable de la Commission acquisitions, créée en 1997 sur une décision du Conseil national, à la suite des attaques multiples contre des collègues en bibliothèque sur les contenus de leurs acquisitions de livres. Un bref rappel des objectifs est fait par la présidente de l'Association : cette commission s'est donné comme objectif de tenter, après une analyse juridique des textes existants et une étude fine des conditions des acquisitions en bibliothèque (surtout municipales), d'aider nos collègues à préciser pour leurs élus et leur public les motivations des achats, les raisons de non-achats et d'explicitier ce qu'il est convenu d'appeler une politique d'acquisition.

Pour cela, un avocat a été consulté pour étudier de façon strictement juridique les compétences et responsabilités des fonctionnaires (bibliothécaires) et des élus sur la définition et la décision d'acquisition. Son rapport a été longuement commenté dans cette Commission.

Reste à définir les conditions du choix, parmi les titres disponibles, selon les demandes des lecteurs, les exigences professionnelles de l'encyclopédisme des collections, de la pluralité des niveaux de lecture... Toutes choses que la commission a étudiées, et qu'elle s'apprête à consigner dans un document de synthèse : qui sera à la fois un rappel des motifs qui guident (ou doivent guider) les choix argumentés des bibliothécaires, mais aussi qui devra aider des collègues en difficulté avec leurs élus de tutelle à explicitier leurs choix, et à défendre leur responsabilité sur la mise en œuvre de la politique d'acquisition.

Des membres de la Commission, présents dans la salle, ont apporté des précisions complémentaires sur les travaux, qui se poursuivront en juin 1998, pour aboutir à l'édition d'une brochure.

Synthèse par Claudine Belayche

Commission Structures et Contenus des Formations Professionnelles

Bilan 1997-1998 et propositions

Bilan

La Commission s'est réunie à 5 reprises : les 1.12.97, le 31.01.98, 12.02.98, 30.03.98, 29.04.98.

Elle a en outre été sollicitée pour l'entrevue de l'ABF national avec le CNFPT où il fut débattu de la formation initiale des personnels de la FPT (Fonction publique territoriale). Elle a participé à la journée d'étude sur la formation organisée par le groupe Bretagne (F. Hecquard).

Elle a mis à jour la plaquette ABF « Concours et formations » avec l'aide d'Élisabeth Rozelot.

Les contenus abordés

Nous avons conduit une réflexion critique sur les emplois jeunes (EJ) en bibliothèque et participé au rapprochement avec la Commission pédagogique de la formation élémentaire ABF. Michèle Pastor fut déléguée par la Commission pédagogique à assister à nos réunions (2 réunions suivies), et de notre côté Jean Mallet et Christine Peclard ont assisté à une de leur réunions.

Nous avons aussi continué notre réflexion sur les concours et la formation des personnels et débattu de projets comme une Enquête nationale formation, conduite par l'ABF, enquête pouvant déboucher sur l'organisation d'une journée d'étude nationale de synthèse.

Lien entre les 2 commissions

Il a été assuré par l'échange des comptes rendus de réunions entre les 2 commissions. Il a été nécessaire de préciser les objectifs sur lesquels, sur le fond, nous sommes d'accord.

L'objectif n'est pas, il faut le rappeler, d'en faire une formation pour les magasiniers de BU, ou les personnels de l'enseignement supérieur (ils sont certes nombreux et souvent non formés à tenir de petites bibliothèques d'UFR ou de laboratoires), mais que la formation élémentaire ABF donne une formation de base commune pour l'ensemble des bibliothèques quel que soit leur type (à l'image de l'association). De plus, avantage aussi pour les bibliothèques de lecture publique d'avoir une ouverture plus grande vers la documentation (tendance d'évolution des BM).

La question du conflit avec certains DU (diplômes d'université à bac + 2 ou 3) fut évoquée. Mais apparem-

ment, seuls les CRF MÉDIAT et MÉDIADIX proposent de telles formations, qui de toutes façons ne recrutent pas sur le même niveau que la formation élémentaire ABF.

Marie-Noëlle Georges a suggéré d'élaborer des suggestions opérationnelles à transmettre à la Commission pédagogique, même très rapides.

Nous avons évoqué la possibilité de proposer à la Commission pédagogique de la formation d'Auxiliaire d'orienter l'épreuve de choix de livre, et de proposer des exemples de collections convenant aux bibliothèques d'étude sans être trop spécialisées. Nous avons aussi évoqué une action afin que les BU s'impliquent plus dans la formation élémentaire : recherche d'enseignants parmi les adhérents BU en les invitant à participer au jury de l'examen professionnel, visites, accueil des stagiaires dans les BU etc. Peut-être passer par le *Bulletin ABF* et les présidents des Groupes régionaux pour faire passer l'information.

Cela dit, nous avons eu quelques difficultés à assurer un lien permanent avec la Commission pédagogique, et surtout nous n'avons pas pu être présents à leurs réunions comme nous l'aurions souhaité : quasi-impossibilité d'être dans 2 commissions, trop lourde en déplacement et absences. Les choses ont tout de même avancé et les échanges de comptes rendus entre les 2 commissions ont été tenus.

Nous souhaiterions adresser un courrier commun aux présidents des Groupes régionaux ainsi qu'aux responsables des centres de formation afin de les inciter à mieux solliciter les collègues des BU et bibliothèques spécialisées (visites, accueil de stagiaires, enseignement) et de proposer des modifications de contenus en bibliothéconomie (nouvelles technologies), ainsi qu'à l'épreuve de choix de livre (introduction de documents niveau 1er cycle universitaire, par exemple).

Donc, si des solutions opérationnelles restent à finaliser, le projet a avancé.

Les concours

Autant les concours de l'État ont été ouverts (sauf Magasinier spécialisé), autant ceux de la FPT ne l'ont pas été. Ceci est d'autant plus inquiétant que l'embauche des Emplois jeunes dans les bibliothèques de lecture publique comme dans les CDI des lycées et collèges (pas d'EJ dans l'enseignement supérieur pour le moment) risque de masquer le besoin en personnel, et par là ne favorisera pas leur ouverture.

De plus, il semblerait qu'il soit de plus en plus difficile pour un vrai externe d'accéder à une préparation de concours, ce qui est toujours dangereux pour une profession car sclérosant.

De plus nous réitérons notre injonction aux collègues comme aux tutelles : que les personnels des catégories C sont ceux qui ont le plus besoin de formation, et qu'il faut proposer ces formations aux emplois précaires.

Perspectives

Si, cette année, la réflexion de la Commission s'est continuée à travers une composition et une répartition équilibrées entre lecture publique, bibliothèques spécialisées, organismes de formation, nous sommes restés peu opérationnels (ce vers quoi nous souhaitons aller). Nous avons été confrontés au problème de suivi et de cohérence (rarement les mêmes personnes d'une réunion à l'autre) en raison justement de l'hétérogénéité des membres de la Commission et de leur charge de travail respective : difficulté à trouver des dates de réunion satisfaisant le plus grand nombre. Si nous souhaitons être opérationnels, il faut aussi plus de liens avec le Conseil national.

Ainsi pour l'année prochaine, nous souhaiterions que l'ABF conduise une enquête formation sur les besoins en formation adressée aux établissements. Cette enquête pourrait servir de base à une journée d'étude de synthèse qui permettrait de fixer les objectifs de l'association quant à la formation professionnelle initiale et continue, cela de manière cohérente et structurée, et servirait de guide dans nos discussions respectives avec les tutelles et les organismes de formation afin de mieux préparer les changements de nos métiers.

C'est donc un bilan contrasté : satisfaisant sur le rapprochement des 2 commissions et la réflexion sur la formation, moins satisfaisant sur le suivi et l'opérationnel malgré la mise à jour de la plaquette Concours.

Anne Dujol

Les membres de la Commission 97-98
Jean-Claude Annezer, SCD Toulouse Le Mirail
Claudine Belayche, BM Angers
Bertrand Calenge puis Marie Annick Bernard, IFB
Anne Dujol, BIU Montpellier UPM
Isabelle Dussert-Carbonne, IUT Paris
Marie-Noëlle Georges, BM Albertville
Françoise Hecquard, BDP Yvelines
Marie-Thérèse Jarrige, BMIU Clermont-Ferrand
Jean Mallet, SCD Paris 10 Nanterre
Michèle Pastor, BM Val-de-Reuil (Commission
pédagogique Formation élémentaire ABF)
Christophe Pavlides, Bibliothèque INRP Paris
Christine Peclard, Bibliothèque Glacière Ville de Paris
Michèle Rouhet, Médiadix Nanterre

La formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF

Cette année encore, le congrès est l'occasion pour la formation ABF de reprendre les grandes questions existentielles : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Des interrogations salutaires, vous le savez pour éviter une routine trop envahissante qui pourrait s'installer au fil des ans.

En effet depuis 1910, la formation poursuit « tranquillement » son chemin. L'année 96-97 a vu fonctionner 26 centres et accueilli 750 élèves (comptés le jour de l'examen). Sur les 676 reçus, 61 ont obtenu la mention TB. L'année précédente, on recensait 24 centres, 707 élèves, 635 reçus à l'examen, 67 mentions TB... La routine !

- La formation ABF c'est : une paperasserie croissante exigée par l'administration moderne et la gestion d'élèves aux statuts multiples (CES, CEC...), des élèves qui quittent la formation en cours d'année pour des raisons diverses, des élèves « recommandés » par des élus ou des collègues chefs de service, qui n'assurent plus le suivi une fois la formation acceptée. C'est... encore la routine !

- La formation ABF c'est aussi des réunions : *Celles du Conseil de perfectionnement* regroupant les responsables des centres à Paris en janvier et en juillet. On y parle des problèmes de chacun, on y prend les décisions permettant de faire évoluer notre formation.

Celles de la Commission pédagogique où l'on réfléchit au contenu de la formation, à son avenir et où l'on prépare les sujets de l'examen... La routine, toujours la routine !

- N'oublions pas pour autant les grands événements. L'année passée nous en a offert au moins deux :

La publication au J.O. du 25 octobre 97 de la nouvelle homologation au niveau V de la formation ABF. La précédente homologation, accordée pour 3 ans, datait de 1993 et le dossier de renouvellement, déposé dans les temps, a pris du retard, mais son acceptation tardive nous rassure pour les trois prochaines années ; la prochaine échéance sera en l'an 2000. Cette homologation est importante. En effet, nous sommes régulièrement contactés par d'anciens élèves diplômés à qui les centres de gestion réclament une preuve pour pouvoir être admis à passer les concours d'agents qualifiés. L'homologation figurera donc sur les diplômes de cette année 98.

La publication du premier livret pédagogique de l'ABF. Nous en parlions depuis plusieurs années, c'est aujourd'hui chose faite. Le livret intitulé « Catalogage, mode d'emploi » est l'œuvre d'un groupe d'enseignants de terrain coordonnés par Michelle Pastor. Il n'est pas parfait mais il a le mérite de proposer aux élèves une méthode de travail et un support de cours très apprécié. Comme je l'ai souligné, il est le fruit d'un travail collectif d'enseignants « militants » (il en existe encore) qui ont su mettre en commun leur expérience de l'enseignement du catalogage.

Un deuxième livret traitant de la bibliographie et de ses sciences connexes devrait paraître à la prochaine rentrée scolaire.

- Si routine et événements jalonnent la vie de notre formation, il ne faut pas oublier les réflexions menées au cours des réunions nationales ou régionales.

Ainsi l'arrivée des emplois jeunes a soulevé un débat important au sein des commissions :

- *Devons-nous prendre des emplois jeunes dans la formation ?*

- *Pouvons-nous recruter des emplois jeunes pour gérer les centres de formation ?*

La première question, débattue dans tous les centres de formation et dans tous les groupes régionaux puis au Conseil national d'Angers, est encore souvent posée. Le Conseil national d'Angers a statué : les candidats occupant un emploi jeune devaient remplir deux conditions, travailler en bibliothèque et ne pas avoir un niveau supérieur au bac (des conditions identiques s'appliquent aux candidats CES). La règle est simple, son application sera sans doute plus difficile.

La deuxième question a été abordée dans quelques centres et groupes régionaux, en Conseil national et en Bureau national. Cette délicate question engage l'ensemble de l'Association. Le Bureau national a décidé qu'en l'état actuel des choses, il n'était pas souhaitable pour l'ABF de recruter des emplois jeunes dans les groupes régionaux car : d'une part il est impossible de s'engager après les 5 ans et d'autre part les besoins actuels ne sont pas suffisants pour créer de véritables postes. Ces difficultés ont, semble-t-il, entraîné le report d'ouverture d'un centre de formation à Poitiers.

- Autre grand débat de cette année 97-98 : la formation ABF est-elle adaptée aux besoins des établissements ? Devant la réalité des chiffres (de plus en plus de recrutements de catégorie C aux dépens des catégories B), il est évident que les besoins en formation des per-

sonnels de catégorie C, pour lesquels aucune formation n'est prévue dans les textes, sont devenus primordiaux et augmentent régulièrement.

Le problème de la formation des médiateurs, pour laquelle certains centres (Lorraine et Picardie entre autres) ont été contactés, rejoint cette problématique. La question posée l'an passé lors du congrès de Bordeaux par la Commission structure et contenu des formations alimente également la réflexion.

Comment intégrer les personnels des bibliothèques universitaires dans la formation ABF ? Il est vrai que traditionnellement les BU sont peu présentes dans la formation ; à ce jour aucun centre ABF ne se trouve en BU et aucun responsable de centre ne travaille en BU. Pour tenter de répondre à ce souhait, nous avons choisi d'intégrer dans chacune des Commissions formation de l'ABF un membre de la Commission Structure et contenu des formations, afin d'arriver à une meilleure coordination des travaux. Je dois avouer que cette tentative n'a pas été vraiment concluante. En effet, l'obligation d'assister à des réunions supplémentaires pour des collègues déjà bien occupés semble être un obstacle.

Ceci ne nous a pourtant pas empêchés de travailler. Il va être proposé au prochain Conseil de perfectionnement de juillet d'adopter certaines dispositions pour intégrer réellement les bibliothèques universitaires et les centres de documentation au programme de la formation. Les modifications apparaîtront dans l'approche des enseignements traditionnels comme la recherche bibliographique, la connaissance des publics, etc. L'épreuve intitulée « présentation de livres » devrait également être élargie. Aux côtés des livres jeunesse et adultes grand public seront proposés des ouvrages ou périodiques pour étudiants du 1^{er} cycle...

Les choses évoluent donc favorablement et si précédemment j'ai souligné l'absence des BU dans le dispositif de formation, il devrait en être autrement à la prochaine rentrée scolaire puisqu'un nouveau centre animé par des collègues des BU trouvera sa place au sein de la BU de Metz ; il devrait de plus accueillir parmi ses élèves des médiateurs du livre en formation.

- Pour conclure, tournons-nous vers l'avenir...

- À court terme, c'est d'abord l'examen 1998 dont l'écrit aura lieu dans une semaine dans les 25 centres en activité. L'oral se déroulera au mois de juin. À cette occasion, l'ensemble du Bureau national et de la Commission pédagogique ainsi que les présidents des Groupes régionaux sont mobilisés afin d'assurer le bon déroulement de l'examen, gage du sérieux et de la crédibilité du diplôme.

- À moyen terme, il y a la parution du livret pédago-

gique sur la bibliographie, l'adaptation du programme pédagogique, la réflexion sur le contenu d'une nouvelle édition du *Métier de Bibliothécaire*, le travail sur les conventionnements à mettre en place, la continuation d'une meilleure structuration administrative et géographique des centres... et la gestion de la routine.

- À long terme, il y a la certitude que la formation en général et la formation ABF resteront indispensables pour affirmer le rôle essentiel et irremplaçable des professionnels dans les médiathèques du siècle prochain.

Pierre Bruthiaux

L'observatoire de l'information bibliographique et documentaire

L'observatoire de l'information bibliographique et documentaire fête son cinquième anniversaire au Congrès de Bourges et cette célébration peut être le prétexte à une manière de bilan.

Née « Information bibliographique » en 1993, la Commission s'est attelée tout de suite à une tâche importante : la rédaction d'un numéro spécial du *Bulletin de l'ABF* ! Le fruit de cette réflexion a été la publication du n° 163 (2^e trimestre 1994) intitulé *L'information bibliographique : sources, pratiques, accès*, encore dans toutes les mémoires !

Après un an d'existence, la Commission s'est elle-même baptisée *Observatoire de l'information bibliographique et documentaire* pour marquer l'importance de la mutation qu'est le passage de la gestion informatisée des données bibliographiques et des catalogues (les fameuses « métadonnées ») à la gestion numérisée de l'information primaire. Ce nouvel axe de réflexion s'est concrétisé par la publication d'un autre numéro spécial du *Bulletin de l'ABF*, le n° 174 (1^{er} trimestre 1997) intitulé *La bibliothèque en ligne*.

L'Observatoire de l'information bibliographique et documentaire (« L'Observatoire » pour les intimes... que vous êtes tous...) a poursuivi ses activités depuis le Congrès de Bordeaux, dans une composition en partie renouvelée et rajeunie, ce qui a permis d'injecter un peu de sang neuf. L'Observatoire s'est réuni deux fois par trimestre et il possède en outre quelques membres qui participent à distance.

Fort d'une lettre de mission du Bureau national le chargeant du dossier bibliographique et normatif, il a lui-même d'une part confirmé l'extension du champ de

sa curiosité à la gestion électronique de l'information primaire, d'autre part fixé ses limites en excluant de son champ de compétence la genèse des documents dits « multimédia », qu'il estime devoir faire l'objet du champ d'action d'une Commission ad hoc et à part entière. Avis aux amateurs...

C'est que la révolution copernicienne a bien eu lieu, pour ceux qui n'étaient pas dans cette salle hier en fin d'après-midi et qui n'ont pu bénéficier de la synthèse du préséminaire de Blois : le système intégré de gestion de bibliothèque (celui qui vous permet de gérer les transactions de prêt, d'importer des notices bibliographiques, d'établir vos acquisitions, qui est accessible à votre public via un Opac de votre catalogue) n'est plus et ne sera plus désormais au cœur du dispositif informatique de la bibliothèque. Il sera, parmi d'autres, l'un des éléments d'un système construit pour fournir au public... et aux professionnels des informations, de la culture, du plaisir sur petit écran. Tel est le sens de la formule « du système intégré à l'intégration de systèmes ». Pourtant, périodiquement, un diabolin tente de nous cantonner à nouveau, encore et toujours dirais-je, dans l'information secondaire et les épreuves du *Bulletin de l'ABF* portent invariablement et inlassablement la mention « Observatoire bibliographique »... mais c'est peine perdue : la révolution copernicienne est irrévocable !

• **Notre champ d'observation est triple :**

- l'information bibliographique, qui n'a pas complètement disparu de nos préoccupations,
- la gestion des données numérisées accessibles en ligne,
- les rapports entre les deux puisque l'on sait maintenant lier une notice électronique à une ressource en ligne.

• **Nos activités ont été doubles :**

- rubrique *Le coin de l'Observatoire* dans le *Bulletin de l'ABF*,

- suivi et mise à jour du *site Web de l'Association*.

L'observatoire a ainsi garni trois « coins » depuis un an, le quatrième est sous presse et comptera douze articles, dont la moitié rédigée par des collègues extérieurs à l'Observatoire. Ce sont des coins « fourre-tout », des brèves, des tendances qu'il nous faudra essayer de mieux structurer à l'avenir. Nous avons également prévu trois dossiers importants que, faute de temps, nous avons repoussé à plus tard. À signaler que, depuis le n° 178 du *Bulletin*, les articles du « Coin » sont également disponibles en texte intégral sur le site Web de l'ABF.

Le site Web de l'association a été (il est toujours...) au centre de nos préoccupations et il a été examiné à plusieurs reprises lors de réunions de l'Observatoire. Depuis

l'année dernière, il s'est surtout enrichi d'une importante rubrique de liens vers d'autres sites relatifs aux bibliothèques : sites Web et catalogues de bibliothèques, tutelles, organismes de formation, documentation professionnelle, outils et moteurs de recherche, etc.

Un débat s'est engagé à l'automne 1997 sur la liste de diffusion « biblio-fr » sur la question de savoir s'il y avait ou non concurrence, redondance, partage et coopération entre les divers sites proposant ce type de liens. C'est pourquoi nous avons proposé une réunion de concertation entre responsables de sites Web gérant des liens dans le domaine de l'information bibliothéconomique, des bibliothèques et des sciences de l'information. Les représentants de 17 sites français se sont réunis le 16 février 1998 au nouveau siège de l'ABF : associations professionnelles, organismes de formation, ministères, bibliothèques ou réseaux de bibliothèques. Nous avons jeté les bases d'une coopération conciliant le libre développement de chaque site et la recherche d'une répartition du travail par la désignation de sites de référence par domaine. Nous nous retrouverons le 3 juin au siège de l'ADBS pour concrétiser ces principes.

• **Nous avons en ce moment trois grands projets :**

- En juillet, devrait être chargé sur le site Web de l'ABF un tableau des différentes versions d'UNIMARC, celles proposées par les fournisseurs de notices bibliographiques.

- Pour le n° 180 du *Bulletin de l'ABF* (4^e trimestre 1998), nous espérons réaliser un dossier sur l'Internet considéré comme un outil de travail et de documentation professionnelle pour les bibliothécaires. Comme il a été dit au préséminaire de Blois et rappelé hier après-midi lors de la présentation de la synthèse de ce préséminaire : *Approprions-nous l'outil pour ensuite le proposer à notre public !*

- Dans le dossier du numéro suivant (n° 181, 1^{er} trimestre 1999), nous comptons traiter de l'Intranet en bibliothèque sous deux optiques : d'une part, l'*Intranet public* (le « guichet unique » évoqué à Blois) d'autre part, l'*Intranet interne*, comme outil d'information et de communication pour le personnel.

Enfin, la consultation des documents numérisés, leur usage en bibliothèque, les abonnements à des périodiques numérisés accessibles en ligne (certains n'existent même plus sous forme imprimée) font également partie de nos préoccupations et... seront vraisemblablement évoqués lors du rapport d'activité qui sera présenté au prochain Congrès.

Ce n'est qu'un début...
continuons l'Observatoire !!!

Dominique Lahary

Commission Coopération et développement

La Commission Coopération et développement s'est réunie 5 fois en 1997-98 et a centré son activité sur des actions de coopération avec un certain nombre d'organismes (associations ou institutions) gérant des dons.

- Coopération informelle avec ADIFLOR, association caritative. Nous avons rencontré le nouveau président d'ADIFLOR pour mieux organiser le contenu et la destination des livres envoyés en don. Une formation au choix des livres est nécessaire car, pour l'instant, des tonnes d'ouvrages sont envoyés mais il n'y a aucun suivi sur place.
- Autre coopération ponctuelle avec la Commission française pour l'UNESCO. Une présentation de l'ABF et de ses activités a été faite devant des étudiants de l'ENSSIB (étudiants étrangers suivant le DPSSIB, diplôme de niveau 3e cycle, placé sous l'égide de la Commission française pour l'UNESCO, et destinés à occuper des postes d'encadrement dans des bibliothèques universitaires ou de lecture publique).
- Prise de contact avec la Fondation privée René Seydoux qui coordonne des actions de partenariat entre pays de la Méditerranée : fourniture de documentation sur l'ABF et de son rôle dans la lecture publique.
- Travail suivi de concertation avec l'Association Culture et développement. Cette association a été chargée d'une enquête sur les dons de livres, financée par le secrétariat d'État à la Coopération et le ministère de la Culture. Des conventions entre Culture et développement et les collectivités territoriales ont été signées afin d'organiser des rencontres pour la préparation des dons (par exemple, réunion d'Issy-les-Moulineaux le 05.12.97). Les destinataires sont les réseaux de lecture publique.

Culture et développement a donc su faire le lien entre l'humanitaire et le travail professionnel, en insistant sur le fait que la pratique du don peut être intégrée dans la gestion des collections des bibliothèques.

- Rapports étroits avec le CFI (Comité français IFLA) pour :

- repérer les associations francophones afin de prendre en charge des cotisations à l'IFLA,
- attribuer des bourses à des collègues francophones afin qu'ils puissent participer aux travaux des conférences de l'IFLA.

- Liens importants avec le secrétariat d'État à la Coopération pour l'organisation de l'assistance technique et de l'accueil des stagiaires en France, et pour la gestion commune d'un stage pour les bibliothécaires africains de la lecture publique.

- Aide à la formation : contacts réguliers avec tous les niveaux actuels de la formation. Pour répondre aux demandes de la formation professionnelle, nous avons sollicité les conseils de nos collègues de la Commission Formation élémentaire.

Objectifs

La Commission souhaite poursuivre les activités actuelles mais veut renforcer sa collaboration avec Culture et développement pour organiser une politique de dons raisonnée, basée sur un contrôle préalable, sur la signature de conventions et sur l'organisation et le suivi sur place.

Nous voudrions également mieux structurer la politique de formation en nous appuyant davantage sur les travaux de la Commission Formation élémentaire, mieux gérer l'organisation des stages en dressant une liste des établissements qui peuvent prendre en charge tel ou tel type de stagiaires. Des conventions sont nécessaires pour mettre en place ces stages.

Pour atteindre ces objectifs, nous souhaiterions étoffer notre équipe et tous les collègues qui désirent participer à nos travaux sont les bienvenus.

Pour toute information complémentaire, contacter la présidente de la Commission, **Françoise Danset** (BDP Val-d'Oise, Tél. : 01 30 30 33 34 Fax : 01 30 30 54 00)

Marie-Joëlle Tarin